

## Fichier 3 2026 B 42

« Hon Escop nevez » (1888) :

Quand une chronique bretonne de *Le Finistère*  
interpelle le clergé et défend la République

### Résumé

*Publié dans Le Finistère le 18 février 1888, sous la rubrique « Variété », l'article breton « Hon Escop nevez » (« Notre nouvel évêque »), signé du pseudonyme Fistoulík-Vihan, accompagne l'arrivée de Mgr Jacques-Théodore Lamarche à l'évêché de Quimper et de Léon.*

*Sous une forme familière, satirique et parfois volontairement insolente, le chroniqueur demande au nouvel évêque de rappeler les prêtres à leur mission religieuse : s'occuper de la foi, de la charité chrétienne et des « choses du ciel », plutôt que de la politique et de la lutte contre la République. À travers les références à l'Évangile et au pape Léon XIII, le texte ne combat pas la religion ; il dénonce le cléricalisme, c'est-à-dire l'intervention politique du clergé et sa prétention à peser sur le gouvernement choisi par le peuple.*

*Ce document révèle l'originalité d'une presse républicaine qui, en pleine période de laïcisation scolaire mais encore sous le régime concordataire, s'adresse directement aux lecteurs bretonnants dans leur langue maternelle. Le breton y devient une langue de débat public, d'humour populaire et de mobilisation politique. Il permet un ton plus direct que celui d'un éditorial français : derrière des expressions comme chom sioul, les lecteurs entendent une invitation vigoureuse*

*adressée aux prêtres à se taire, à cesser leurs querelles et à se consacrer à leur véritable ministère.*

*L'article montre enfin qu'en 1888 la République cherche à s'enraciner en Bretagne non seulement par les lois, mais aussi par la langue bretonne, les références chrétiennes et une critique populaire du pouvoir clérical. Il revendique la possibilité d'être à la fois breton, croyant et républicain. Le texte est particulièrement intéressant parce qu'il précède de quatre ans le ralliement officiel des catholiques français à la République demandé par Léon XIII en 1892, et de dix-sept ans la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905. Le journal Le Finistère paraît à Quimper de 1872 à 1939 ; Mgr Lamarche est évêque de Quimper et de Léon de 1887 à 1892.*

## **Diverradenn**

*Embannet e oa ar pennad brezhonek « Hon Escop nevez » er gazetenn republikan Le Finistère, d'an 18 a viz C'hwevrer 1888, er rubrikenn « Variété ». Sinet eo gant an anv-pluenn Fistoulík-Vihan. Dont a ra ar pennad diwar-benn degemer an Aotro Mgr Jacques-Théodore Lamarche, eskob nevez Kemper ha Leon.*

*Gant urzhioù komzet, farsus ha lemm a-wezhioù, e c'houlenn ar skridaozer digant an eskob nevez lakaat ar veleien da zistreiñ d'o c'hevredigezhioù gwirion : bezañ prederiet gant ar relijion, ar garantez kristen hag an traoù eus an env, kentoc'h eget gant ar politikerezh hag an enepadur ouzh ar Republik. Dre ober dave da Jezuz ha d'ar pab Leon XIII, n'eo ket ar feiz a vez taget gant ar pennad, met ar c'hlerikalouriezh : ar c'hoant da lakaat ar veleien da ren war vuhez politikel ar vro ha da stourm ouzh ar gouarnamant dibabet gant ar bobl.*

*Diskouez a ra ar skrid-mañ pegen dibar e oa strategiezh ar gazetenn republikan. E 1888, e-pad amzer al laikaat er skolioù, met a-raok al lezenn diwar-benn disrann an Iliz hag ar*

*Stad e 1905, e fell d'ar gazetenn komz d'ar bobl vrezhonek en he yezh. N'eo ket ar brezhoneg ur yezh folklorrel nemetken : deuet eo da vezañ ur yezh evit kaout komzoù foran, evit ober goaperezh ha bezañ politikel.*

*Gant ar brezhoneg e c'hall ar skridaozer komz gant urzhioù kalz lemmoc'h eget en ur pennad-stur gallek. Pa lavar chom sioul, n'eo ket hepken « chom sioul » er ster disterañ : kompren a ra al lennerien vrezhonek ez eo urzhioù da lakaat ar veleien da devel, da baouez gant o c'halkaniou hag o goaperezh, ha da ober o micher relijiel.*

*Diskouez a ra « Hon Escop nevez » e c'hall bezañ ur Breizhad brezhonek, bezañ kristen ha bezañ republikan war un dro. Klask a ra ar skrid sevel ur Republik ha n'eo ket enebet ouzh ar feiz, met a laka al relijion hag ar politik da vezañ dispartiet. Pevar bloaz a-raok ralliement ofisiel ar gatoliked ouzh ar Republik, goulennet gant ar pab Leon XIII e 1892, e kaver amañ ur vouezh vrezhonek, poblek ha republikan o c'houlenñ bezañ anavezet gwirionez ar Republik.*

## **1. Le breton comme langue de médiation républicaine**

L'un des intérêts majeurs de « *Hon Escop nevez* » est de montrer que le breton n'est pas seulement, dans le Finistère de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la langue de la tradition, de la religion ou de la sociabilité paysanne. Il peut être aussi une langue de politisation républicaine. Le choix du breton répond d'abord à une réalité sociale. Une part importante de la population rurale du Finistère demeure bretonnante ; le français est la langue des institutions, de l'administration, de l'école et d'une partie de la presse, mais il ne possède pas partout la même immédiateté affective ni la même puissance d'oralité. Les Archives départementales soulignent que la presse finistérienne se développe véritablement sous

la Troisième République, dans un contexte où la population est largement paysanne, bretonnante et longtemps peu alphabétisée ; les hebdomadaires, fréquemment achetés les jours de marché, cherchent à conquérir ce lectorat rural. Les chroniques en breton constituent précisément l'un des moyens employés pour l'atteindre.

Le journal ne traduit donc pas seulement une idée politique française en langue bretonne. Il déplace le débat dans la langue même du lecteur populaire. Les catégories mises en jeu sont à la fois simples, familières et fortement structurantes : ar Relijion et ar Politik, ar bed-mañ et ar bed-all, la charité chrétienne, l'union, le désordre, le peuple, la République. Le message n'est pas technocratique. Il fait de la politique une affaire que tout lecteur peut juger à partir de son expérience morale et religieuse ordinaire.

Le début du texte est révélateur. Plutôt que d'ouvrir par une thèse abstraite, le chroniqueur part de la forme conversationnelle :

*« Goul a rit holl penaoz hon deuz eun eskop nevez... »*  
*« Vous vous demandez tous comment il se fait que nous ayons un nouvel évêque... »*

Cette apostrophe crée une communauté de lecture. On n'entend pas le style vertical d'un manifeste parisien ou d'un article administratif ; on entend une voix qui semble venir du pays, qui connaît les façons de parler, les réflexes et les références de ceux auxquels elle s'adresse.

Le breton donne également au journal accès à une gamme de tons difficilement transposable dans un éditorial français. La *phrase Guelloc'h vo d'ezho kalz chom sioul* ne se réduit pas à « ils feraient mieux de rester tranquilles ». Dans l'usage trégorrois, elle porte le sens rude de « qu'ils se taisent », voire « qu'ils

ferment leur gueule». Cette violence sociale, parfaitement intelligible aux bretonnants, peut passer sous une forme moins immédiatement scandaleuse pour un lecteur français extérieur au registre populaire local.

Il faut donc éviter deux simplifications opposées. Le breton n'est pas ici une langue secrète qui cacherait miraculeusement le propos aux autorités ou aux francophones ; l'article est imprimé publiquement dans un journal politique. Mais le breton est bien une langue de connivence, au sens où il permet de mobiliser une mémoire orale, des nuances de ton, un humour et une vigueur d'expression que les lecteurs concernés reconnaissent instantanément.

*On peut ainsi parler d'une stratégie de médiation* : la République cherche à devenir audible dans un monde rural où le français officiel, l'école nouvelle et l'autorité républicaine peuvent paraître lointains ou suspects. Elle ne s'impose pas ici seulement par la loi ; elle se raconte, se défend et se moque en breton.

## **2. Un anticléricalisme qui parle ( ? ) chrétien**

La seconde richesse de la chronique est son refus de l'opposition simpliste entre République laïque et population religieuse. Hon Escop nevez est profondément anticlérical, mais il n'est pas antireligieux au sens d'un rejet de la foi ou d'une moquerie envers le christianisme.

Le texte ne demande jamais aux Bretons d'abandonner la religion. Il demande au contraire aux prêtres de redevenir fidèles à ce que le chroniqueur présente comme leur véritable mission : la Religion, la charité, les choses du ciel, l'union entre les hommes. L'attaque porte sur le cléricalisme : le fait pour le clergé de

prétendre dominer la société, de faire de la politique partisane et de combattre le gouvernement républicain.

La formule initiale résume toute la logique du texte :

« ... commander à vos prêtres de s'occuper davantage de la Religion que de la Politique ; de traiter davantage les affaires de l'autre monde que celles de ce monde-ci. »

*L'auteur ne situe donc pas la religion du côté de l'erreur ou de l'obscurantisme. Il lui reconnaît un domaine propre, supérieur même dans ses finalités : le salut, la charité, la vie spirituelle. Mais il considère que le clergé perd sa légitimité lorsqu'il entend gouverner les consciences et les choix politiques.*

C'est ici que l'opposition entre ar bed-all et ar bed-mañ devient décisive. Elle n'est pas seulement théologique. Elle sert à retourner contre le clergé une distinction que celui-ci enseigne lui-même : si le prêtre rappelle au fidèle de ne pas s'attacher aux biens terrestres, il doit lui aussi renoncer à l'ambition temporelle, aux rivalités électorales et à la lutte contre le gouvernement établi.

La citation évangélique attribuée à Jésus — « Mon royaume n'est pas de ce monde » — est donc l'arme principale de l'auteur. Cette référence permet au chroniqueur de tenir un discours républicain dans un langage de fidélité chrétienne. La République n'est pas présentée comme ennemie de l'Évangile ; *le prêtre politicien, lui, est présenté comme celui qui s'éloigne de la parole du Christ.*

Le recours à la charité chrétienne joue le même rôle. Quand le chroniqueur affirme que les prêtres feraient mieux de "chom sioul" et de s'occuper de ar garantez kristen, il ne leur dit pas seulement : « taisez-vous ». Il leur intime : « faites enfin votre métier religieux ». La violence du propos ne doit pas masquer sa cohérence

morale : *la charité, l'union et l'exemple donné au peuple sont opposés aux querelles, aux moqueries et au désordre.*

La fin est particulièrement révélatrice :

Si le clergé continue comme auparavant, « la religion perdra et perdra encore de sa force », et les prêtres en seront eux-mêmes responsables.

Cette idée est capitale. Le chroniqueur ne souhaite pas la disparition de la religion : il prédit que sa politisation la détruira de l'intérieur. *L'article développe donc une forme d'anticléricalisme chrétien : il reproche au clergé engagé contre la République de trahir l'esprit même de la religion qu'il prétend défendre.*

Cette position correspond bien au moment historique. Les lois scolaires de 1881, 1882 et 1886 installent la gratuité, l'obligation et la laïcisation progressive de l'école publique, notamment par la laïcisation des programmes et des personnels. Pour les catholiques militants, ces mesures peuvent apparaître comme une attaque ; pour la presse républicaine, elles sont la condition d'une émancipation de l'État et de l'école hors de la tutelle cléricale. La chronique s'insère dans cette confrontation, mais elle choisit un langage susceptible de convaincre une population croyante plutôt que de la braquer frontalement.

### **3. Le double registre éditorial : journal, pseudonyme et parole populaire**

Le troisième volet concerne la construction éditoriale du texte. « Hon Escop nevez » n'est pas un éditorial français signé par la direction du journal. Il paraît dans une rubrique de « Variété », en breton, sous le pseudonyme de Fistoulik-Vihan. Ces trois éléments forment un dispositif particulièrement efficace.

La rubrique « Variété » donne au journal une marge de liberté. Elle autorise un ton plus personnel, plus oral, plus satirique que la chronique politique officielle. Le texte peut ainsi s'adresser directement à l'évêque :

« *Aotro an Eskop...* » puis enchaîner sur une série d'injonctions très impérieuses : commandez à vos prêtres de s'occuper de religion, dites-leur de donner le bon exemple, rappelez-leur que le peuple a choisi librement la République.

La déférence affichée au début — « Aotro an Eskop » — est donc rapidement retournée. L'auteur parle à l'évêque comme si un simple Breton pouvait lui dicter sa conduite pastorale. *Le renversement hiérarchique est volontaire : un chroniqueur masqué explique à l'évêque comment gouverner son clergé.*

Le pseudonyme renforce cette liberté. **Fistoulík-Vihan** ne se présente pas comme un notable, un avocat, un professeur ou un journaliste officiel. Il se donne l'apparence d'un petit personnage populaire : bihan, « petit », joint à fistoulík, mot de la famille du frétillement et de l'agitation. Le lexique atteste l'expression *ober fistoulig da unan*, « flagorner quelqu'un », explicitée par l'image d'un chien qui remue la queue pour flatter son maître.

L'éclairage trégorrois ajoute une dimension essentielle : dans la culture orale des campagnes, ce frétillement pouvait revêtir une coloration sexuelle très directe. La signature n'est donc pas seulement plaisante ; *elle est potentiellement grivoise, irrévérencieuse et profondément anti-hiérarchique.* Adressée à un nouvel évêque, dans un article qui prétend remettre les prêtres à leur place, elle contribue à désacraliser le langage même de l'autorité cléricale.

Il convient néanmoins d'être précis dans l'analyse : le texte n'accuse pas explicitement l'évêque ou les prêtres

de comportements sexuels inappropriés. Le sous-entendu du pseudonyme ne peut constituer une preuve d'attaque sexuelle. Mais il introduit, dans l'espace du discours ecclésiastique, une énergie corporelle et populaire qui s'oppose à la solennité attendue de l'institution.

*Le double registre est donc le suivant : d'un côté, le journal républicain, public, imprimé, inscrit dans les combats politiques de son temps et de l'autre la voix de Fistoulik-Vihan, familière, pseudo-populaire, bretonnante, moqueuse, capable d'invectiver et de plaisanter.*

Cette dissociation procure plusieurs avantages à la rédaction. Elle permet de faire entendre une ligne politique ferme sans devoir assumer, dans l'éditorial français, toute la brutalité des expressions populaires. Elle permet aussi de parler non « au peuple », de haut, mais comme si le peuple parlait lui-même — ou du moins comme si l'un de ses personnages prenait la parole.

L'exemple de *chom sioul* est ici décisif. Un directeur de journal ne se serait vraisemblablement pas permis, en français soutenu, d'écrire que les prêtres devraient « fermer leur gueule ». Dans la bouche de *Fistoulik-Vihan*, en breton, la formule passe tout en étant parfaitement comprise par le lectorat bretonnant. Ce n'est pas une atténuation ; c'est une transgression contrôlée. La forme pseudonymique et la langue populaire offrent au journal le moyen de bénéficier de l'efficacité de l'invective sans l'endosser dans sa forme administrative ou éditoriale officielle.

#### **4. Une République bretonne avant la Séparation**

Le quatrième volet replace le texte dans le temps long de la construction de la République. Publiée en 1888, la

chronique précède de dix-sept ans la loi du 9 décembre 1905 portant séparation des Églises et de l'État. Elle ne parle donc pas depuis une République séparatrice déjà en place, mais depuis un régime encore concordataire.

Le Concordat de 1801 organise la liberté du culte catholique au sein de la République, maintient le rôle des évêques et prévoit la rémunération du clergé. Les textes concordataires fixent notamment des traitements pour les archevêques, évêques et curés. *Cela éclaire la phrase de l'article selon laquelle le gouvernement républicain « paie » les prêtres.*

Cette remarque n'est pas anecdotique. Le chroniqueur retourne contre le clergé le fonctionnement même du régime concordataire. Il ne dit pas : « L'État doit cesser de payer les prêtres. » Il dit plutôt : « Vous êtes rémunérés par le gouvernement que vous combattez ; vous devriez donc le respecter. » L'argument est à la fois politique, moral et presque domestique : le gouvernement est comparé au maître qui paie son domestique.

Cette comparaison est rude et révélatrice. Elle exprime une conception vigoureuse de la légitimité républicaine : le peuple a librement choisi le gouvernement de la République ; ce gouvernement possède donc une autorité qui doit être reconnue par les fonctionnaires et ministres du culte qu'il rétribue. *Il ne s'agit pas seulement de tolérer la République. Il faut accepter qu'elle soit le pouvoir légal du pays.*

La formule :

*« Ar Republik zo, hag ar Republik a vezo. »*

*« La République est là, et la République sera. »*

condense cette volonté d'enracinement. Ce n'est pas encore le langage de 1905 ; ce n'est pas davantage celui d'une République qui chercherait à abolir la foi catholique. C'est l'affirmation qu'après les crises monarchistes, les résistances conservatrices et les campagnes cléricales, la forme républicaine du gouvernement doit être reconnue comme durable.

Léon XIII devient alors un enjeu majeur. Dans *Immortale Dei* (1885), il distingue le pouvoir ecclésiastique, relatif aux réalités divines, et le pouvoir civil, relatif aux affaires humaines. Sans être une adhésion au programme républicain français, cette doctrine offre à l'auteur de 1888 une ressource argumentative : si l'Église a une mission spirituelle distincte, elle n'a pas à lier son destin à la monarchie ni à entretenir l'agitation contre la République. Le texte est antérieur au ralliement explicite de Léon XIII. Ce n'est qu'en 1892, avec l'encyclique *Au milieu des sollicitudes*, que le pape s'adresse directement aux catholiques français au sujet de leur conduite envers la République.

L'auteur de "*Hon Escop nevez* » parle donc avant que Rome ne formule officiellement cette politique : il utilise déjà les principes pontificaux disponibles pour réclamer localement ce que le ralliement encouragera bientôt à l'échelle nationale.

La dernière partie de l'article propose ainsi *une vision singulière d'une République bretonne*. Elle ne demande pas aux Bretons de cesser d'être catholiques ou bretonnants. Au contraire, elle affirme que l'on peut vivre dans la République « comme de vrais Bretons ».

Cette formule conteste deux monopoles :

- le monopole clérical sur la religion ;
- le monopole conservateur sur l'identité bretonne.

Être breton, dans cette chronique, ne signifie pas nécessairement être monarchiste, soumis au mot d'ordre du clergé ou hostile à la République. Le bretonnant peut être croyant, attaché à sa langue, conscient de son pays, et néanmoins favorable au régime choisi librement par le peuple.

C'est sans doute la leçon la plus profonde du texte. Il révèle que la pénétration républicaine en Bretagne ne se réduit pas à l'imposition d'un État français centralisateur contre une société locale catholique et bretonnante. Elle passe aussi par des médiateurs locaux : journaux, pseudonymes, chroniques, formes d'humour, langue bretonne, réappropriation populaire des références évangéliques et pontificales.

### ***Conclusion générale***

« Hon Escop nevez » est un petit texte par sa place dans le journal, mais un document considérable par les mondes qu'il fait se rencontrer. Il met face à face un évêque nouvellement arrivé, un clergé soupçonné de vouloir dominer la politique, un lectorat rural bretonnant, une République désireuse de s'enraciner et un journal qui sait que la conquête des esprits ne passe pas seulement par la loi.

*Sa force provient de sa double stratégie ; parler chrétien pour critiquer le cléricalisme et parler breton pour défendre la République.*

La chronique ne sépare donc pas artificiellement langue, foi et politique. Elle montre comment, dans la Bretagne de 1888, la langue populaire pouvait devenir le lieu même où se reformulaient les rapports entre conscience religieuse, autorité sociale et citoyenneté républicaine.

